



Commune de DISSAY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2010

L'an deux mille dix, le 01 juillet à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Arlette BRISON, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE.

POUVOIRS : Madame Annick PLUMEREAU donne pouvoir à Monsieur Louis REMBLIER
Madame Marie France DUBOIS donne pouvoir à Monsieur Sébastien PERE
Madame Véronique PELOQUIN donne pouvoir à Madame Arlette BRISON
Monsieur Jean-Marie THEBAULT donne pouvoir à Madame Françoise DEBIN

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné comme secrétaire de séance

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2010:

Le compte-rendu, ne faisant objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité

Délibération n°01/01072010 : Approbation des rapports annuels 2009 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif, sur l'assainissement non collectif et sur le service des eaux

Conformément au décret 95-635 du 6 mai 1995, Mr le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels concernant le prix et la qualité de l'eau et l'assainissement non collectif relatifs à l'année 2009:

Le conseil municipal adopte ces rapports.

Délibération n°02/01072010 : Modification de la délibération 07/25032010 relative à la contribution du budget communal au titre des eaux pluviales pour 2010

Vu la délibération 07/25032010 relative à la contribution du budget communal au titre des eaux pluviales pour 2010,

Vu le montant de la participation indiquée dans cette délibération à 7874 €,

Vu le courrier de la trésorerie demandant la modification de cette délibération suite à une erreur de calcul,

Considérant après vérification qu'il convient de modifier la délibération,

Le conseil municipal

Accepte la modification de la délibération, le montant de la participation des eaux pluviales s'élevant à 8260,41 € (compte 657364) selon le détail ci-dessous :



Chapitre budgétaire	Montant inscrit au budget en €	Pourcentage de participation	Montant de la participation
011	99 513,00	3 %	2 985,39
014	20 000,00	3 %	600,00
65	3 000,00	3 %	90,00
66	11 150,00	10 %	1 115,00
67	17 000,00	3 %	510,00
022	11 374,00	3 %	341,22
042 (68)	26 187,95	10 %	2 618,80
TOTAL			8 260,41

Délibération n°03/01072010 :Renouvellement de la convention concernant les installations de téléphone mobile SFR sur la commune au lieudit « La Morinière »

Vu la convention en date du 14 septembre 1998 avec l'entreprise de téléphonie SFR pour laquelle la commune de DISSAY a mis à la disposition de SFR des emplacements dans les emprises d'un réservoir situé au lieudit « La Morinière » sur la parcelle cadastrée numéro 1925,section AE, susceptible de servir d'émission réception,

Vu le projet de renouvellement de cette convention,

Vu l'augmentation des loyers proposée à 2% par an,

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention pour une durée de douze ans.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°04/01072010 : Choix de l'organisme bancaire pour la souscription d'un crédit de 3 000 000 € destiné à financer les travaux de l'Ecole Paul Emile Victor et de la salle Polyvalente

Vu les travaux de restructuration de l'Ecole Paul Emile Victor et de la salle Polyvalente,

Vu le coût de ces derniers,

Vu la nécessité de souscrire un emprunt pour le financement de ces opérations,

Vu la consultation effectuée auprès de plusieurs organismes bancaires,

Considérant que l'offre de la Banque populaire est la mieux-disante,

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer la souscription d'un crédit de 3 000 000 € auprès de la Banque Populaire aux conditions inscrites dans la proposition du contrat à savoir :

-taux fixe de 3.70 %, à échéance trimestrielle

-Utilisation possible en plusieurs tirages

-Utilisation dans un délai de 1 an maximum

-Pas de frais de dossier, pas de souscriptions de parts sociales, pas de commission

-Remboursement anticipé sans indemnité

Délibération adoptée à l'unanimité.



Délibération n°05/01072010 : Choix de l'organisme bancaire pour le renouvellement d'une ligne de crédit

Vu le contrat de la ligne de trésorerie souscrite auprès du crédit agricole arrivant à échéance fin juillet,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la nécessité de relancer une consultation auprès des organismes bancaires pour l'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de 150 000 €,

Vu les résultats de la consultation indiquant l'offre du Crédit Mutuel comme la mieux-disante,
Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer la souscription d'une ligne de crédit de 150 000 € pour une durée d'un an auprès du Crédit Mutuel

Aux conditions définies ci-dessous :

- Taux euribor 3 mois + marge 0.38 % à savoir 1.07 % à ce jour
- Pas de frais de dossier, ni de commission d'engagement

Délibération n°06/01072010 : Signature de la convention financière 2010 avec Les Francas et attribution de la subvention

Vu la nécessité de renouveler la convention financière avec Les Francas dans le cadre de la Délégation de Service Public,

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière, et à verser la somme de 41 200 € correspondant à la subvention 2010 leur étant attribuée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°07/01072010 : Choix du bureau d'étude pour le PLU

Vu la délibération n°01 du 25 mars 2010 donnant pouvoir au Maire pour choisir l'organisme chargé de la révision du POS en PLU,

Vu la consultation lancée pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'analyse des offres et l'audition des candidats,

Considérant que le bureau d'étude Parcours a produit l'offre la mieux disante,

Le conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le bureau d'études Parcours pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1 pour un montant de 31 269 € HT,

Précise que la tranche conditionnelle n°2 sera affermie ultérieurement par délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°08/01072010 : Choix De l'assurance Dommages ouvrages pour les travaux de l'école Paul Emile Victor

Vu les travaux de restructuration de l'école Paul Emile Victor et les sommes engagées,

Vu la nécessité de souscrire une assurance dommages ouvrages pour couvrir ces travaux,



Vu la consultation effectuée et les offres reçues,
Considérant que l'entreprise SMABTP a produit l'offre la moins disante,
Le conseil municipal
Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise SMABTP pour un montant de 19 635.78 € TTC comprenant la convention Dommages Ouvrages et la taxe attentat pour la tranche ferme,

Délibération n°09/01072010 : Demande de subvention pour le SDAL

Conformément au budget 2010, la Commune de DISSAY a décidé de faire réaliser par un prestataire un diagnostic du réseau d'éclairage public et la création d'un Schéma Directeur D'Aménagement Lumière.

Après mise en concurrence de plusieurs cabinets conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, la Commission d'appel d'offres a sélectionné le cabinet d'études NOCTA BENE pour un montant de 16 540.04 € HT ;

Cette étude peut être financée par l'ADEME dans le cadre du FREE au taux de 70 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander cette subvention.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°10/01072010 : Choix du cabinet pour l'audit énergétique

Le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 25 février 2010, de lancer une consultation pour un cabinet d'études relatif à un audit énergétique des bâtiments communaux.

Après consultation, il apparaît que le cabinet DELTAWATT est le mieux disant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le cabinet DELTAWATT pour la tranche ferme uniquement soit un montant de 28 380,00 € HT.

Les tranches conditionnelles ne sont pas affermies.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°11/01072010 : Exonération de la Taxe Locale d'équipement

Vu le permis de construire déposé par Habitat 86 pour la construction de 20 logements aux Daumonts,

Vu la possibilité offerte au Conseil Municipal d'exonérer la société HLM de Taxe Locale d'Équipement,

Le Conseil Municipal,

Décide d'exonérer la société HABITAT 86 de TLE.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°12/01072010 : Décision modificative

Vu le Budget primitif 2010,

Vu la nécessité de prendre une décision modificative pour régulariser les écritures budgétaires,



INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
1641 Emprunts en euros	1,00	280415 Groupements collectivités	1,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
6811 Dotation aux amortissements	1,00	7718 Autres produits exceptionnels	1,00
Total Dépenses	2,00	Total recettes	2,00

Le Conseil Municipal,
Adopte la Décision Modificative énoncée ci-dessus.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°13/01072010 : Choix du coordonnateur SPS et du Bureau de contrôle pour la salle polyvalente

Vu le Budget primitif 2010,
Vu la nécessité de choisir un coordonnateur SPS et un bureau de contrôle pour les travaux de restructuration de la salle polyvalente,
Vu la consultation effectuée selon le code des marchés publics,
Vu les offres reçues,
Considérant que QUALICONSULT est le bureau le mieux disant pour la mission SPS et APAVE le mieux disant pour le bureau de contrôle,
Le Conseil Municipal,
Décide de retenir le bureau QUALICONSULT pour la mission SPS pour un montant s'élevant à 2160 € HT,
Décide de retenir le bureau APAVE comme bureau de contrôle pour un montant de 4746 € HT,
Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°14/01072010 : Demande de subvention pour les Abris bus

Lors du vote du budget, l'achat de nouveaux abribus était prévu. Une subvention de la Communauté de Communes peut être accordée dans le cadre du reversement des amendes de police.
Les abribus seront implantés :
- Ecole maternelle Tony Lainé
- La Cormaillère
- Les Tiers
Le montant global de l'opération est de 8 511,05 € HT.
Le Conseil Municipal doit autoriser le maire à solliciter la subvention auprès de la Communauté de Communes Val Vert du Clain.
Délibération adoptée à l'unanimité.



Délibération n°15/01072010 : Complément à la délibération 062212009 relative à l'assainissement des routes de Fontaine d'Aillé et des Grands Prés entre la commune de St Georges lès Baillargeaux et la commune de Dissay

Vu la délibération n°06/220102009 relative à l'assainissement des routes de Fontaine d'Aillé et des Grands Prés entre la commune de St Georges lès Baillargeaux et la commune de Dissay,
Vu la nécessité de déterminer un montant correspondant à l'achat de la parcelle appartenant à Monsieur TAUNAY Christian,
Considérant qu'il convient d'acheter obligatoirement cette parcelle pour implanter le poste de refoulement,
Le Conseil Municipal décide d'acheter cette parcelle au prix de 300 €.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°16/01072010 : Indemnité de stage (gratification)

Vu le stage effectué par Monsieur SEGIN à l'école Paul Emile Victor concernant le câblage informatique de l'établissement,
Vu le bilan positif de ce stage,
Considérant qu'il serait souhaitable de remercier Monsieur SEGIN pour son travail, par le versement d'une gratification,
Le Conseil Municipal décide verser à Monsieur SEGIN la somme de 300 €.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°17/01072010 : Tableau Ratio promu/ promouvable pour le grade d'agent de maîtrise principal

Vu la délibération n° 5/25032010 relative au tableau des ratios promu/promouvable,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 25 juin 2010,
Considérant qu'il convient de délibérer de nouveau pour l'avancement de grade de M. Alain DUSSOUL,
Le Conseil Municipal,
Confirme le ratio promu/promouvable concernant le grade d'agent de maîtrise principal selon le tableau ci-dessous :

Grade d'emploi	Grade d'avancement	Nombre de promouvable	Ratio en %
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	100 %

Ouvre un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au sein du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2010.
Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°18/01072010 : Modification de la délibération n°05/20052010 relative aux Garanties d'emprunt

Suite à une erreur administrative, il convient de modifier le montant de la garantie d'emprunt, à savoir :



Montant du prêt	687 858 euros	
Echéances		annuelles
Taux d'intérêt actuariel annuel	1,85 %	
Taux annuel de progressivité	0,5 %	
Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité, en fonction de la variation du taux de livret A, sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.		
Durée du préfinancement	12 mois	
Durée de la période d'amortissement	40 ans.	

Le Conseil Municipal,

Accepte ses modifications.

Délibération n°19/01072010 : Achat œuvre d'art

Vu l'anniversaire des 10 ans du jumelage avec la commune de Villa Nova de Barkinha, Considérant qu'il convient de marquer cet événement par l'achat d'un cadeau, à savoir un tableau peint main,

Le Conseil Municipal,

Décide de commander un tableau peint main à Melle CROIZET Wendy, Le montant de cette œuvre s'élève à 650 € et sera budgété sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » du budget communal.

Compte-rendu des commissions :

Intervention de M. Pierre BREMOND, Adjoint au Maire chargé de la Vie Associative :

M.BREMOND indique qu'une réunion a eu lieu avec le comité des Fêtes et les organisateurs du marathon Poitiers-Futuroscope. Les coureurs étant satisfaits du nouveau parcours, il est reconduit à la même date (dernier dimanche de mai). Une réunion est prévue en septembre pour mieux intégrer le marathon dans "Dissay en fête".

M.BREMOND mentionne ensuite que la fête de la musique s'est bien passée malgré les conditions météorologiques peu favorables. A noter la qualité des groupes qui se sont produits qui aurait mérité une assistance un peu plus fournie en fin de soirée.

Il précise ensuite qu'une réunion avec les associations a été organisée pour prévoir le planning d'occupation des salles de septembre à juin prochain. Aucune réservation ne devra être prise à compter du 1^{er} juin 2011 du fait des travaux de la salle polyvalente.

M.BREMOND fait part d'un besoin de main d'œuvre pour l'organisation des Eurochestreries.



Intervention de M. François ARANDA, Maire-Adjoint au Développement économique

M.ARANDA indique l'installation de panneaux signalétiques allée de Chaume à la demande de l'entreprise SELD.

M.ARANDA fait part de l'inauguration le 05 juin 2010 de l'atelier « Mécanic Arts » à DISSAY.

Intervention de M. Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté

M.FRANCOIS indique que deux commissions Communication ont eu lieu le 27 mai et le 24 juin.

Le Conseil Communal des Jeunes s'est réuni, quant à lui, le 21 mai et le 26 juin afin de travailler sur le projet de distribution de 100 000 sacs biodégradables distribués par commerçants Disséens. Il précise qu'une convention sera signée avec les commerçants intéressés par cette opération.

M.FRANCOIS précise que cette dernière est financée par le Conseil Général mais s'étonne du refus de subventionnement par le Conseil Régional, ce dernier appuyant particulièrement les projets liés à la préservation de l'environnement.

Le CCJ a également travaillé sur l'implantation de poubelles en lien avec le Service Technique et sur l'aménagement du City stade.

Les membres du CCJ ont rencontré les élèves de CM2 de l'école Paul Emile Victor, certains s'étant montrés fort intéressés pour intégrer le CCJ aux prochaines élections.

M.FRANCOIS fait part à l'ensemble du Conseil qu'une réunion de relecture du prochain numéro de « DISSAY LES ECHOS » aura lieu le samedi 3 juillet, le compte-rendu des réunions de quartier sera intégré au sein de ce journal de la commune.

M.FRANCOIS présente le nouveau dépliant de promotion touristique de la commune, conçu en lien avec la Commission Vie Associative et Animation.

Ce document imprimé à 5000 exemplaires sera diffusé dans tous les points habituels de la commune (commerces, camping, mairie etc....) mais aussi dans les communes alentours (mairies, offices de tourisme, campings, hôtels etc....)

Merci aux conseillers qui ont réalisé la plupart des photos présentées.

Intervention de Mme Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de vie

Mme DEBIN indique que les travaux route des Tiers et Chemin d'Aillé sont terminés.

Les travaux d'assainissement sont également finis à La Jonchère et à Aillé, les riverains pouvant dès à présent demander leur raccordement.

Mme DEBIN explique ensuite le lancement de l'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et précise que les réunions de travail auront lieu le 2ème mardi de chaque mois.



Mme DEBIN détaille la procédure actuelle concernant les travaux de la salle polyvalente. Elle mentionne que des projets d'esquisses ont été réalisés par le bureau d'étude, l'esquisse définitive devant être arrêtée au mois de septembre.

Concernant le projet d'installation d'un pôle médical, Mme DEBIN indique qu'une rencontre entre les différents praticiens concernés et certains élus a eu lieu dernièrement. La conception du projet doit être prête pour février 2011 pour évaluer la part de la commune dans le budget;

Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-Adjoint aux Finances

M. ANDRE indique que le Conseil Communautaire s'est réuni le 11 juin 2010 pour évoquer principalement le pôle des Millas ainsi que les subventions attribuées aux associations intercommunales.

Il évoque ensuite le problème des déchets médicaux dangereux, certains employés des Millas s'étant piqués avec des seringues éparpillées au milieu des déchets communs.

Une plainte a été déposée en gendarmerie et le personnel médical a été alerté à ce sujet.

Questions diverses :

M. Sébastien PERE demande s'il serait possible d'interdire le stationnement lors des cérémonies officielles près du monument aux morts.

Il demande également que ce dernier soit nettoyé.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 23 septembre 2010.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h50.